



## Conseil Municipal

### Séance du 02 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement en la Maison Commune sous la Présidence de M. MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : M. MALARDEAU – M. JOUVE - Mme BERTHIER - M. GAZEL - M. PIGNANT - Mme KELLER - M. BOURGY - M. PILLIAS - M. BOURDIN - MATHIEU - M. FOURNY - M. POUJOL DE MOLLIENS

Étaient absentes excusées : Mmes BAILHACHE - POIRION

Était absente : Mme ALEGRE

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 12 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : M. PIGNANT

Date de convocation : 19/02/2015

## Ordre du jour

### **1- Approbation du compte rendu de la séance du 3 février 2015**

Après lecture, le compte rendu de la séance du 3 février 2015 est adopté à l'unanimité des présents.

### **2- Pôle Enfance - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires**

La demande de subvention que la commune de Prunay en Yvelines dépose dans le cadre du dossier de DETR permettra de recentrer les activités de garderie et de centre de loisirs sur un même lieu, ainsi que de rendre ce prochain « Pôle Enfance » accessible aux handicapés.

Actuellement la garderie est hébergée dans un bâtiment au hameau de Craches distant de 3.5 km du centre bourg de Prunay regroupant son école et ses différents équipements publics.

Le centre de loisirs est lui établi à l'étage de la salle polyvalente du Moulin (non accessible aux handicapés) situé à Prunay dans un espace communal regroupant différents équipements communaux (parkings, stade, tennis, aire de jeux .....).

### **Le Conseil Municipal**

**VU** le Code Général des Collectivités Locales

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la création d'un Pôle Enfance »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R – exercice 2015 – circulaire préfectorale du 26 janvier 2015 – soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 390 000.00 euros pour la catégorie n° 3,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité** (12 voix pour, 0 voix contre),

**ADOpte** l'avant-projet de « la création d'un Pôle Enfance »

Pour un montant de 311 806.00 euros HT, soit 374 167 euros TTC,

**DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R programmation 2015,

**S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

|                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| Part communale     | 218 265.00 € HT      |
| Subvention D.E.T.R | + 93 541.00 € HT     |
| TVA 20 %           | + <u>62 361.00 €</u> |

Total 374 167.00 € TTC

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2015, article **21318** section d'investissement,

**AUTORISE** Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus mentionnée.

### **3- Programme A.V.C 2012-2013-2014 : demande de subvention**

Le Conseil Général a adopté le 12 juillet 2013, deux modifications au programme triennal 2012-2013-2014 d'aide aux communes en matière de voirie.

Cette décision permet d'apporter une subvention complémentaire correspondant à 10% au maximum d'augmentation de leur plafond de subvention pour la réalisation de travaux de rénovation complète de chaussées (reprise totale), après hiver, sous réserve que les travaux n'aient pas démarré à la date de la notification de la subvention.

Il a également décidé de prolonger d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2015, (date limite de réception des dossiers) le programme triennal 2012-2013-2014.

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention pour les travaux après hiver, le Conseil Municipal doit délibérer.

#### **Le Conseil Municipal**

Où l'exposé de M. le Maire

#### **Délibère et décide à l'unanimité des présents et représentés**

**De solliciter** la subvention complémentaire correspondant à 10 % au maximum d'augmentation du plafond de subvention.

**D'adresser** des fiches d'identification pour effectuer les travaux suivants :

- Travaux de voirie sur le CV 1 - Gourville - Ecurie
- Travaux de voirie sur le CV 4 - route des Faures

### **4- Budget : Amortissements au titre de l'assainissement**

Question retirée de l'ordre du jour par manque d'information de la Trésorerie sur les amortissements au titre de l'assainissement.

Depuis 2004 la compétence a été transférée à la CAPY et la commune n'a plus de budget annexe M49.

### **5-Questions diverses :**

La journée de collecte des Emballages est reportée du mardi au mercredi tous les quinze jours.

Fin de séance 22h00

|                |                         |                          |
|----------------|-------------------------|--------------------------|
| Le Maire       | 1 <sup>er</sup> Adjoint | 2 <sup>ème</sup> Adjoint |
| J.P. MALARDEAU | B. JOUVE                | L. BERTHIER              |

|                          |                          |                        |
|--------------------------|--------------------------|------------------------|
| 3 <sup>ème</sup> Adjoint | 4 <sup>ème</sup> Adjoint | Conseillère Municipale |
| P. GAZEL                 | G. PIGNANT               | C. KELLER              |

|                      |                        |                      |
|----------------------|------------------------|----------------------|
| Conseiller Municipal | Conseillère Municipale | Conseiller Municipal |
| M. BOURGY            | C. BAILHACHE           | D. PILLIAS           |

|                      |                        |                      |
|----------------------|------------------------|----------------------|
| Conseiller Municipal | Conseillère Municipale | Conseiller Municipal |
| F. BOURDIN           | C. POIRION             | R. MATHIEU           |

|                      |                        |                       |
|----------------------|------------------------|-----------------------|
| Conseiller Municipal | Conseillère Municipale | Conseiller Municipal  |
| A. FOURNY            | A. ALEGRE              | B. POUJOL DE MOLLIENS |